

Cet article de la marque **Konsta** a été fabriqué selon des techniques de fabrication ultra modernes et est soumis en permanence à un contrôle qualité strict. HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee garantit la qualité des **lames de terrasse en composite co-extrudées Konsta** conformément aux dispositions suivantes.

1. Durée de la garantie

La garantie dure 10 ans. La garantie débute à la date d'achat. Afin de pouvoir prouver la date d'achat de votre article, veuillez conserver le ticket de caisse original ou la facture originale.

2. Étendue de la garantie

La garantie pour les lames de terrasse en composite co-extrudées Konsta ne couvre que la résistance aux UV (pas de décoloration) et la durabilité (pas de pourriture) sous réserve d'une pose et d'un entretien conformes dans le cadre d'un usage privé. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie n'est pas valable pour les défauts qui résultent de ce qui suit:

- d'un montage défectueux
- d'une manipulation ou utilisation non-conformes, agressions mécaniques
- d'un entretien ou nettoyage non-conformes ou insuffisants,
- d'une action violente
- d'influences mécaniques (rayures, casses) ou d'une charge électrostatique
- d'une utilisation de pièces détachées non originales
- d'une influence chimique, électrique ou électronique non-conforme
- d'une utilisation commerciale ou la location de l'article

La garantie ne porte ni sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

3. Prestations de garantie

Pendant le délai de garantie, la garante vérifie l'article défectueux pour vérifier s'il s'agit d'un cas de garantie. S'il s'agit d'un cas de garantie, la garante répare l'article à ses frais ou fournit des pièces de rechange. Si l'article n'est plus disponible au moment du cas de garantie, la garante est en

droit de remplacer l'article par un produit similaire. L'article remplacé ou les pièces de cet article deviennent la propriété du garant. La réparation ne donne aucun droit à un article de remplacement.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne génèrent pas de nouvelle garantie.

4. Application de la garantie

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch. Vous pouvez également contacter la garante par e-mail à l'adresse suivante: service@hornbach.ch.

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. Droits légaux

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.

6. Remarques

Les lames de terrasse en composite co-extrudées ont une surface co-extrudée multicolore. Les variations et les différences de couleurs vives assurent un caractère naturel et ne sont donc en aucun cas un motif de réclamation ou un cas de garantie. De même, les tolérances de largeur liées à la production ne sont pas couvertes par cette garantie.

Les instructions de montage actuelles s'appliquent <https://www.hornbach.ch/projets/konsta-la-marque/>.